

## Saisir l'administration fiscale (difficultés de paiement, réclamation...)

Vous pouvez saisir l'administration si vous avez des difficultés financières ou si vous pensez que des règles fiscales sont mal appliquées à votre situation. Si votre demande n'aboutit pas, vous pouvez encore déposer une réclamation.

- [Demander un délai de paiement pour payer ses impôts](#)
- [Impossibilité de payer son impôt : demande de remise gracieuse](#)
- [Rescrit fiscal](#)
- [Recours amiables](#)
- [Réclamation](#)

### Questions – Réponses

- [Quel est le délai de réclamation en matière d'impôts ?](#)
- [Dans quel délai un supplément d'impôt sur le revenu peut-il être réclamé ?](#)
- [Qui doit régler les dettes fiscales dans un couple marié ou pacsé ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

### Et aussi...

- [Impôt sur le revenu : déclaration et revenus à déclarer](#)
- [Impôt sur le revenu : déductions, réductions et crédits d'impôt](#)
- [Impôt sur le revenu : calcul et paiement](#)

### Pour en savoir plus

- [Calendrier fiscal des particuliers](#)  
Source : Ministère chargé des finances
- [Je veux contester un impôt : je fais une réclamation](#)  
Source : Ministère chargé des finances
- [Médiateur des ministères économiques et financiers](#)  
Source : Ministère chargé de l'économie
- [Conciliateur fiscal départemental](#)  
Source : Ministère chargé des finances

### Services en ligne

- [Impôts : accéder à votre espace Particulier](#)  
Téléservice
- [Demander une médiation au Médiateur des ministères économiques et financiers](#)  
Téléservice
- [Simulateur de calcul pour 2025 : impôt sur les revenus de 2024](#)  
Simulateur
- [Paiement de l'impôt en ligne](#)  
Téléservice



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)